



## PRIME À L'ACHAT D'UN VÉLO ADAPTÉ

### FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Consciente des enjeux liés à la qualité de l'air et à la réduction des gaz à effet de serre, la Ville de Gouesnou s'est engagée à poursuivre sa politique de soutien à la pratique de la marche ou au vélo dans les déplacements du quotidien, au travers de la Charte gouesnousienne de l'environnement.

Afin de favoriser le développement de la pratique du vélo pour tous, la Ville de Gouesnou propose une prime à l'achat d'un vélo adapté à une situation de handicap, avec ou sans assistance électrique, qu'il soit neuf ou reconditionné. Cette aide, pour l'année 2023 et d'un montant forfaitaire de 400 euros, est destinée à un seul bénéficiaire par foyer résidant à Gouesnou.

#### LE DEMANDEUR

Nom : .....

Prénom : .....

Domicilié(e) : .....

Numéro de téléphone : .....

Adresse mail : .....

Atteste sur l'honneur ne pas revendre le vélo acquis avec la prime durant une année ;  
Certifie conformes tous les renseignements portés sur le présent formulaire.

À : ....., le .....

Signature :

#### DOCUMENTS À JOINDRE

- Le formulaire de demande dûment complété ;
- Un document officiel d'attestation de la situation de handicap ;
- Une copie de la facture d'achat qui devra comprendre :
  - Le nom et l'adresse du bénéficiaire ;
  - La date d'achat ;
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

→ Dans le cas d'un achat d'un vélo adapté reconditionné, la facture devra également comprendre la présentation d'une garantie professionnelle associée ;

→ Dans le cas d'un achat d'un vélo adapté avec assistance électrique, une copie du certificat d'homologation du vélo à assistance électrique devra être également transmise.

Cadre réservé à l'administration

N° de demande : .....

Instructeur : .....

Date de réception du dossier complet : .....

N° et date de l'engagement : .....